



**Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal
du LUNDI 6 MARS 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 6 MARS,
à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Jean-Claude THUILLIER, Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de convocation : le 1^{er} mars 2023**

Etaient présents : Jean-Claude THUILLIER, Fanny MAZEAUD, Claude BOULAY arrivé en séance à 19H15, Odile CAPITAINÉ arrivée en séance à 19H20, Jean-Michel BRIMBOEUF, Jean-Pierre ROCHET-CAPELLAN, Thierry LOUVEL, Stéphane MONNERET, Adeline MULOWSKY, Charles RICHARDIN, Soizic POULET-MATHIS, Jean-Christophe HULLIN et Christian BONIN.

Absentes excusées: Aminata GUEYE et Laëticia SAROUL

Absent(s) : /

Pouvoirs : Claude BOULAY pouvoir à Jean-Claude THUILLIER (jusqu'à son arrivée en séance à 19h15). Aminata GUEYE pouvoir à Odile CAPITAINÉ, Laëticia SAROUL pouvoir à Fanny MAZEAUD.

Madame **Soizic POULET-MATHIS** a été nommée secrétaire de séance

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1 - Installation de 2 nouveaux conseillers municipaux suite à deux démissions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

-Madame **Catherine THOMAS** issue de la liste « *Une Ville, Une Ambition, Des Projets* » a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale par lettre du 14 février 2023, reçue en mairie le 14 février 2023.

-Madame **Marie MESME** issue de la liste « *Ecouter et Agir Ensemble* » a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère Municipale par lettre du 12 février 2023, reçue en mairie le 15 février 2023.

Dès réception, ces lettres de démission ont été adressées pour information à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que : « *Les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département* ».

-Remplacement des Conseillers Municipaux démissionnaires :

Dans les Communes de plus de 1.000 habitants (élection au scrutin de liste), en application de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit (*principe dit du « suivant de liste »*).

Considérant que Monsieur **Jean-Christophe HULLIN** était le candidat venant sur la liste après le dernier élu de la liste « *Une Ville, Une Ambition, Des Projets* »,

Considérant que Monsieur **Christian BONIN** était le candidat venant sur la liste après le dernier élu de la liste « *Ecouter et Agir Ensemble* »,

Le Conseil Municipal :

-PREND ACTE de l'installation de Messieurs **Jean-Christophe HULLIN** et **Christian BONIN** dans leur fonction de conseillers municipaux.

-PREND ACTE de la modification du tableau du conseil municipal qui en découle.

Le Maire souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire fait savoir que suite à ces deux démissions, la représentation de la Commune au Conseil Communautaire est inchangée.

2 – Mise à jour des commissions municipales et des représentations extérieures

Suite aux démissions de Mesdames Catherine THOMAS et Marie MESME et à l'installation de deux nouveaux conseillers municipaux, il convient de mettre à jour la liste des membres des Commissions Municipales et les représentations extérieures de la Commune.

Monsieur **Jean-Christophe HULLIN** souhaite faire partie des commissions municipales suivantes :
-Vie Communale -Economie-Cadre de vie-

Monsieur **Christian BONIN** souhaite faire partie de la commission municipale -Cadre de Vie-

Il est rappelé que tous les Conseillers Municipaux font partie des commissions Budget-Finances et Propositions-Idees Nouvelles.

Arrivée en séance de Monsieur Claude BOULAY à 19H15 qui a pris part au vote de l'ensemble des délibérations à suivre.

Suite à mise à jour, la liste des membres des Commissions Municipales est désormais la suivante :

COMMISSIONS MUNICIPALES	MEMBRES
Lien Social et Communication <i>6 membres</i>	ODILE CAPITAINE JEAN-MICHEL BRIMBOEUF LAËTITIA SAROUL JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN AMINATA GUEYE CLAUDE BOULAY
Vie Communale (animations, sport, loisirs, culture) <i>8 membres</i>	CLAUDE BOULAY FANNY MAZEAUD STEPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY THIERRY LOUVEL AMINATA GUEYE JEAN-CHRISTOPHE HULLIN
Economie (artisanat, commerce, tourisme) <i>6 membres</i>	STEPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN THIERRY LOUVEL JEAN-CHRISTOPHE HULLIN
Cadre de Vie (aménagement de l'espace, voirie, bâtiments, patrimoine, habitat seniors) <i>9 membres</i>	FANNY MAZEAUD ODILE CAPITAINE CLAUDE BOULAY SOIZIC POULET-MATHIS THIERRY LOUVEL LAËTITIA SAROUL STEPHANE MONNERET CHRISTIAN BONIN JEAN-CHRISTOPHE HULLIN
Propositions et Idées Nouvelles	FANNY MAZEAUD CLAUDE BOULAY

<i>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</i>	STEPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY THIERRY LOUVEL AMINATA GUEYE LAËTITIA SAROUL ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CHARLES RICHARDIN SOIZIC POULET-MATHIS JEAN-CHRISTOPHE HULLIN CHRISTIAN BONIN
Budget-Finances <i>Membres : ensemble des Conseillers Municipaux</i>	FANNY MAZEAUD CLAUDE BOULAY STEPHANE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF ADELINE MULOWSKY THIERRY LOUVEL AMINATA GUEYE LAËTITIA SAROUL ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET CAPELLAN CHARLES RICHARDIN SOIZIC POULET-MATHIS JEAN-CHRISTOPHE HULLIN CHRISTIAN BONIN
Commission MAPA <i>(Marchés Publics à Procédure Adaptée)</i> Avis CONSULTATIF pour marchés MAPA à partir de 40.000 € H.T.	ODILE CAPITAINE JEAN-PIERRE ROCHET-CAPELLAN CLAUDE BOULAY CHISTOPPE MONNERET JEAN-MICHEL BRIMBOEUF

Le Conseil Municipal procède également à la mise à jour des représentations de la commune au sein des différentes commissions communautaires.

Monsieur Jean-Christophe HULLIN souhaite intégrer les commissions « Développement Territorial » et « Aménagement de l'espace » de la Communauté de Communes des Collines du Perche.

-Modification de la Commission de contrôle des listes électorales :

Il est rappelé que dans les communes de plus de 1.000 habitants et plus, dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau du conseil parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau du conseil, parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Par délibérations du 21 février 2022 et du 25 juillet 2022, la composition de ladite commission avait été fixée de la façon suivante :

3 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA LISTE MAJORITAIRE
-BRIMBOEUF Jean-Michel
-ROCHET-CAPELLAN Jean-Pierre
-LOUVEL Thierry
2 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA 2^{ème} LISTE
-THOMAS Catherine, Conseillère Municipale démissionnaire à remplacer
- POULET-MATHIS Soizic

Suite à démission de Madame Catherine THOMAS, il y a donc lieu de procéder à son remplacement par un conseiller municipal élu de la liste « *Une Ville, une ambition, des projets* », pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal, à savoir : **Monsieur Jean-Christophe HULLIN**.

Monsieur Jean- Christophe HULLIN accepte de faire partie la commission de la Commission de contrôle des listes électorales.

-Mise à jour représentations extérieures -syndicats intercommunaux :

Suite à démission de Madame Marie MESME, il est nécessaire de procéder à son remplacement pour la représentation de la Commune au Syndicat de Vidéoprotection (SICOM 41).

Madame Fanny MAZEAUD, précédemment délégué suppléant sera désormais délégué titulaire.
Monsieur Christian BONIN sera délégué suppléant.

La représentation de la Commune au Syndicat de Vidéoprotection (SICOM 41) est désormais la suivante :

Syndicat Intercommunal de Vidéoprotection (SICOM 41)	<u>2 délégués titulaires :</u> Claude BOULAY Fanny MAZEAUD
	<u>2 délégués suppléants :</u> Stéphane MONNERET Christian BONIN

Arrivée en séance de Madame Odile CAPITAINE à 19H20 qui a pris part au vote de l'ensemble des délibérations à suivre.

3 – Proposition d'adhésion de la Commune à l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher

Il est proposé que la Commune adhère à compter de l'année 2023 à **l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher**.

L'adhésion à l'association des Maires Ruraux permet aux élus et communes :

- de bénéficier d'un réseau, de ne pas rester seul et ainsi être acteur d'un réseau national des Maires et Communes,
- de bénéficier d'un accompagnement sur mesure (modèles courriers, conseil juridique...),
- de militer en faveur de la commune et de la ruralité (défense de la ruralité et des intérêts et spécificités des communes rurales...),
- d'accéder à de nombreux services et ressources proposés par l'association (site internet, magazines et publications, ingénierie et conseils financiers...).

La cotisation annuelle d'adhésion serait de 103 €

Cotisation Part Nationale	75 €
Cotisation Part Départementale commune de 1 à 99 habitants	15 €
+ 1 € par tranche supplémentaire de 100 habitants	13 €
TOTAL COTISATION	103 €

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune adhère à l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher, sachant qu'elle n'a jamais adhéré à cette association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

-DÉCIDE de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires Ruraux de Loir-et-Cher à compter de l'année 2023.

4 – Proposition d'adhésion au GIP RECIA – Groupement d'Intérêt Public RECIA

Le GIP « RECIA », Groupement d'Intérêt Public « Région Centre Interactive » est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif.

Les membres de ce GIP sont les départements (3), les communes et les établissements de coopération intercommunale (EPCI) de la Région Centre.

L'intérêt pour les collectivités d'adhérer à ce GIP est de leur permettre de bénéficier d'une expertise mutualisée en matière d'informatique, de ressources numériques et de prestations de services mutualisées via un groupement de commande.

Par l'intermédiaire de ce GIP, les collectivités membres peuvent ainsi bénéficier de services à des tarifs plus avantageux dans les domaines suivants :

- déploiement d'infrastructures informatiques et de logiciels,
- e-éducation : ENT et maintenance informatique pour les établissements du territoire régional,
- outils d'e-administration,
- protection des données,
- télégestion d'outils numériques,
- **solutions matérielles pour les petites collectivités (télétransmission des actes, dématérialisation et signature électronique, saisine par voie électronique, dématérialisation des marchés publics, archivage électronique, cybersécurité, mis en conformité avec la RDPD....)**
- services informatiques mutualisés,
- développement de logiciels spécifiques à l'action publique,
- **réseau régional haut débit (fibre/télécoms/objets connectés),**
- géomatique et open data,
- économie numérique, transition numérique, médiation et inclusion numérique...

Considérant que le bon fonctionnement de l'administration communale nécessite de recourir de plus en plus à des solutions informatiques et numériques innovantes et que la Commune ne dispose pas d'un niveau d'expertise suffisant dans ces domaines, il est proposé que la Commune adhère au GIP Groupement d'Intérêt Public « Région Centre Interactive » afin de bénéficier de son expertise et de ses prestations mutualisées.

Les conditions financières d'adhésion au GIP sont les suivantes :

Collège 2 : communes	
Nombre d'habitants	Adhésion annuelle
Moins de 500	50 €
De 501 à 1 000	100 €
De 1 001 à 30 000	200 €
De 30 001 à 80 000	500 €
Plus de 80 000	1 000 €

Pour la commune, la cotisation annuelle à verser serait donc de 200 €.

Après délibération, à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal :

-DÉCIDE de l'adhésion de la Commune de Mondoubleau au GIP-RECIA « Région Centre Interactive »

-PROCÉDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Représentant titulaire	Jean-Claude THUILLIER
Représentant suppléant	Fanny MAZEAUD

5- Contrat de sécurité entre la Commune et l'Etat dans le cadre des actions « Petites Villes de Demain »

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dont bénéficie la Commune, l'Etat propose aux communes de conclure avec l'Etat un contrat de sécurité qui a pour objectif de préciser les engagements réciproques de l'Etat et de la collectivité contractante en matière de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre du programme "*Petites villes de demain*" et de la convention d'adhésion *Petites villes de demain* signée le 09 avril 2021 entre la commune de MONDOUBLEAU, la communauté de communes des Collines du Perche et l'Etat.

Monsieur le Maire fait un point détaillé et explicatif sur le contrat de sécurité qu'il est proposé de signer entre la Commune et l'Etat, contrat dont la rédaction a été finalisée et dont les actions principales mises en œuvre par la Gendarmerie Nationale seront les suivantes :

- Actions de prévention destinées aux scolaires
- Renforcement des patrouilles et de la présence
- Information des élus sur le centre d'opération et de renseignement de la Gendarmerie Nationale
- Actions de sensibilisation à la sécurité routière
- Réunions d'informations et sensibilisation destinées aux habitants (thématiques diverses)
- Autres opérations (tranquillité vacances...)

Monsieur le Maire ayant donné lecture du projet de contrat de sécurité, après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** les dispositions du contrat de sécurité tel que proposé,
- AUTORISE** le Maire à signer ce contrat conclu avec l'Etat.

6 – Climat 2030 : proposition de convention de partenariat avec l'association Perche Nature

Lors du Conseil Municipal du 30 janvier dernier, l'association Perche Nature est intervenue pour présenter au Conseil Municipal l'opération « Objectif Climat 2030 » que l'Association Perche Nature propose à la municipalité de réaliser sur la Commune afin de l'accompagner dans l'adaptation face aux changements climatiques.

Cette proposition a été examinée et discutée en commission municipale « Cadre de Vie » le 8 février 2023 qui a formulée un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

-**de bien vouloir SOLLICITER** l'association « Perche Nature » ayant son siège à Mondoubleau afin de bénéficier de ses services et son accompagnement dans l'adaptation nécessaire face aux changements climatiques, en se focalisant particulièrement sur une amélioration de la gestion de l'eau, ressource vitale mais limitée.

Il s'agit d'un programme sur 2 ans, s'articulant sur 24 jours (modulables).

Accompagnement technique : Etat des lieux de la vulnérabilité du territoire, co-construction d'un plan d'action.

Sensibilisation transversale : Animations jeunesse, Animations grand public, Chantier participatif, Formation des agents communaux, Création d'outils de communication

-**d'ACCEPTER** de verser une participation financière de 3.193 ,20 € à l'association « Perche Nature » pour la participation au projet Objectif Climat 2030. (1^{er} versement en 2023 : 1.596,60 €, 2^{ème} versement en 2024 : 1.596,60 €)

-**d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et de financement à intervenir.

Après échanges et discussions, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** la présente délibération à la majorité (3 CONTRE et 3 ABSTENTIONS).

7 – Personnel communal

Monsieur le Maire fait savoir que deux agents des services administratifs vont prochainement quitter la collectivité :

-Monsieur **Emmanuel ESTAPÉ, Secrétaire Général de Mairie**, ayant le grade d'attaché territorial qui a sollicité une mutation dans une autre collectivité à compter du 1^{er} mai 2023,

-Madame **Annick GUILLOU, Assistante comptable et chargée d'accueil**, ayant le grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, qui a sollicité une mise en disponibilité à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée de 5 ans.

○ **Créations d'emplois suite à demande de mutation du Secrétaire de Mairie**

Afin de pourvoir au remplacement du Secrétaire de Mairie, une offre d'emploi a été publiée et afin d'ouvrir le poste à différents grades de la fonction publique territoriale et ainsi à un maximum de candidats, il est nécessaire de créer les différents emplois correspondants, à savoir :

- 1 emploi à temps complet sur le grade d'Attaché Territorial (Idem M. ESTAPÉ Emmanuel)
- 1 emploi à temps complet sur le grade de Rédacteur Principal 1^{ère} classe
- 1 emploi à temps complet sur le grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe
- 1 emploi à temps complet sur le grade de Rédacteur Territorial

Dès qu'un recrutement sera intervenu sur l'un de ces postes, les autres postes seront bien entendus supprimés.

A la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal **APPROUVE** la création des différents emplois listés ci-dessus.

○ **Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'agent en contrat aidé CAE – PEC (service administratif)**

Concernant le poste de Madame Annick GUILLOU, s'agissant d'une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles, durant les six premiers de la période de disponibilité, le poste n'est pas considéré comme vacant (car l'agent a le droit de demander sa réintégration sur son poste durant les 6 premiers mois).

Compte-tenu de cette spécificité statutaire, il est proposé de procéder à une réorganisation du service administratif et à une nouvelle répartition des missions notamment pour la gestion comptable.

Après échanges et accords des agents, le mode de fonctionnement suivant pourrait être mis en place :

- gestion comptable des recettes assurée par l'agent d'accueil principal : Madame Peggy PICHOT
- gestion comptable des dépenses assurées par l'agent en contrat aidé CAE-PEC Madame Nathalie MOCERINO dont la durée de travail est actuellement de 20 H/semaine et dont le contrat aidé arrivera à échéance le 2 septembre 2023.

Afin que le salarié en contrat aidé puisse assurer ses nouvelles missions, il est proposé d'augmenter son temps de travail et de porter sa durée hebdomadaire à 35 H par semaine à compter du 22 mars 2023 et jusqu'à la fin de son CDD.

Compte-tenu des mouvements de personnel, en septembre 2023, à l'issue des 5 années de contrat aidé CDD CAE PEC, il sera proposé de procéder au recrutement de ce salarié sur un emploi permanent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

-APPROUVE l'augmentation du temps de travail de Madame Nathalie MOCERINO, salarié en contrat aidé CAE-PEC et de porter sa durée hebdomadaire de 20 H à 35 H par semaine jusqu'à la fin de son CDD le 2 septembre 2023.

8- Point d'avancement programme « Petites Villes de Demain »

L'élaboration et la rédaction de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant O.R.T. Opération de Revitalisation de Territoire sont achevées et finalisées.

17 fiches actions ont été élaborées (13 portées par la Commune et 4 par la Communauté de Communes).

La convention cadre et les fiches actions seront présentées et examinées lors de la Commission « Propositions Idées Nouvelles » qui aura lieu le jeudi 16 mars 2023 à 18h30.

La convention et les fiches actions seront examinées et définitivement validées par les différents services de l'Etat lors du Comité de Projet PVD qui aura lieu le vendredi 24 mars 2023 à 14 H.

Le projet de convention et l'ensemble des fiches actions vont être transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

9 – Compte-rendu des commissions municipales

- Commission Finances du 7 février 2023 :

Lors de cette commission, les Conseillers Municipaux présents ont examiné les documents suivants :

- Etats des restes à réaliser 2022 (dépenses et recettes section d'investissement)
- Résultats financiers fin 2022
- Projet d'affectation des résultats
- Préparation budgétaire 2023 : projets d'investissements
- Budget Annexe Lotissement La Grande Borde 10 : CA 2022 et projet BP 2023

- Commission Cadre de vie du 8 février 2023 :

Lors de cette commission, les affaires suivantes ont été examinées et discutées :

- Opération Climat 2030 proposée par Perche Nature
- Informations sur les Journées du Patrimoine 2023 (en cours de préparation en lien avec l'association Pays Perche en Loir-et-Cher et l'office du tourisme, l'opération APIdays 2023, travaux SIVOM, travaux d'effacement des réseaux aériens rue Gheerbrant
- Questions diverses

- Commission Lien Social et Communication du 20 février 2023 :

Lors de cette commission, les affaires suivantes ont été examinées et discutées :

- Sujets à aborder dans la prochaine parution intermédiaire entre deux bulletins municipaux
- Point sur la situation médicale (prochain départ du Dr TEXIDO, installation d'une télécabine de consultations médicales à la pharmacie, recherches et actions engagées par la CCCP Collines du Perche pour trouver et attirer des médecins sur le territoire)
- Compostage : Expérimentation à venir du compostage collectif sur 2 sites à définir sur la commune
- Arrivée de Méril Jacquette à l'Espace de Vie Sociale

- Dates des prochaines réunions des Commissions Municipales :

Commission Propositions Idées Nouvelles	Jeudi 16 Mars à 18 H 30 Convention cadre PVD valant ORT
Commission des Finances	Mardi 21 Mars à 18 H 30 CA 2022 et Projets Budgets 2023

10 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégations du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du C.G.C.T (Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2022, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2023/08	31 janvier 2023	Acquisition de 2 épandeurs à sel pour salage/déneigement de la voirie pour un montant de 929 € H.T. soit 1.114,80 € T.T.C. Sté MAVASA
2023/09	07 février 2023	Attribution concession cimetière au nom de Messieurs CRINIERE Pierre et Claude domiciliés 16 rue Louis Girard 41170 MONDOUBLEAU - pour une durée de 30 ans.
2023/10	14 février 2023	Avenant au contrat de maintenance de l'élèveur PMR suite modifications tarifaires
2023/11	14 février 2023	Projet d'assurance et conditions particulières contrat dommages aux biens suite MAJ liste bâtiments

2023/12	17 février 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : M. PHILIPPE Maurice 4 rue du Huit Mai 41170 MONDOUBLEAU Adresse du bien : 4 rue du Huit Mai 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : M. PHILIPPE Michel 13 rue Paul Bourdier 41270 DROUE
2023/13	27 février 2023	Décision de Refus du Droit de Préemption Urbain Propriétaires : Consorts HALLAY-SOTTILE – La Motte de Fer 41170 SAINT-MARC DU COR Adresse du bien : 5 rue Chrétien 41170 MONDOUBLEAU Acquéreur : Mme BERGUE Julie 1 rue des Centenaires 41170 SARGE SUR BRAYE
2023/14	02 mars 2023	Renouvellement concession cimetière au nom de M. et Mme MADERE Daniel domiciliés 11 rue Saint-Aignan 41170 SARGÉ-SUR-BRAYE – pour une durée de 30 ans

AFFAIRES DIVERSES

- Point dossier Hôtel-Restaurant du Grand Monarque :

Suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire :

-s'est rapproché de l'EPFLI : l'Etablissement Public Foncier Local-Cœur de France pour exposer la problématique et évoquer les différentes possibilités d'interventions et de montage financier envisageable pour ce portage d'opération. Une prochaine rencontre avec la CCI va être organisée pour examiner le potentiel et obtenir une étude de marché.

-a saisi le Service France Domaines en vue d'obtenir l'estimation du prix de vente de l'ensemble immobilier (visite des lieux le 30 mars).

-Projet création Tiers Lieu de Compétences (friche commerciale ancien Proxi) :

L'élaboration et la construction du projet se poursuivent de façon très active avec l'assistance de l'A.M.O-Assistant à Maitrise d'Ouvrage. Onze organismes ont déjà formalisé leur futur partenariat par une lettre d'engagement (Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, GRETA, Mission Locale, Perche Nature, Maison Botanique, Résonance Nomade, Maisons Paysannes de France, BGE-ISMER, BIJ 41, Communauté de Communes et Commune).

Chaque semaine, des ateliers ont lieu le lundi toute la journée pour aborder et travailler sur les différentes thématiques nécessaires à l'élaboration du projet et la constitution du dossier de candidature pour la Région Centre (constitution du consortium, élaboration du budget prévisionnel, définition des formations et de leur contenus, création de la fiche de poste pour recrutement du futur salarié qui gèrera et animera le tiers-lieu. Les acteurs et futurs partenaires réalisent un travail très important pour coconstruire le projet commun.

Au niveau du financement du projet, une demande de subvention d'investissement au titre de la DETR 2023 a été sollicitée à l'Etat et redirigée et fléchée sur le nouveau dispositif de financement au titre du Fonds Vert-Fonds Friches.

La Région Centre pourrait apporter son soutien financier pour une partie de l'investissement et surtout pour le fonctionnement de la structure durant les 3 premières années.

D'autres aides vont être recherchées et sollicitées : Fonds Européens notamment au titre du FEDER, dispositif régional A vos idées...

-Procédures et arrêtés de mise en sécurité :

Monsieur le Maire fait savoir que plusieurs procédures ont dû être engagées par la Commune face à des murs de clôture présentant un caractère de dangerosité important pour la sécurité publique :

-mur de clôture Maison DELOCHE 28, rue des Poilus : une lettre de mise en demeure a été adressée à la propriétaire dont le mur menace de s'effondrer et d'emporter dans sa chute une partie du trottoir
-mur de clôture côté rue Prillieux de la propriété sise 3, rue Doré

Des arrêtés de mise en sécurité vont être prononcés à l'encontre des propriétaires pour les contraindre à réaliser les travaux de réparation ou démolition. En cas d'inexécution, des travaux pourront exécutés d'office par la Commune et à la charge des propriétaires.

-Affaires foncières :

La Chambre d'Agriculture 41 a informé la commune de la mise en vente de son immeuble sis place du Marché dont elle n'a plus l'usage. La Commune n'étant pas intéressé par ce bâtiment, aucune suite ne sera donnée à cette proposition.

Immeuble M et Mme CAVANA 5, rue Gheerbrant : cet immeuble est en très mauvais état et présente de plus de plus de désordres (mauvais état toiture et charpente, certainement des désordres au niveau des planchers dues aux infiltrations, escalier côté rue Gheerbrant...). Le Conseil Municipal devra engager rapidement une réflexion pour se positionner et prendre une décision concernant le sort de cet immeuble dont les propriétaires proposent la vente à la commune à l'Euro symbolique. L'Architecte des

Bâtiments de France n'est pas favorable à une démolition pure et simple du bâtiment. La Commune pourrait éventuellement réaliser les travaux de mise en sécurité après rachat à l'Euro symbolique.

Aire d'accueil pour camping-car :

Comme demandé lors du précédent conseil municipal, le bilan financier détaillé 2022 de l'aire d'accueil pour camping-car est communiqué aux conseillers municipaux.

Le montant des dépenses annuelles s'élève à 8.155,48 € (dont 4.032 € pour la location-achat des équipements de contrôle d'accès) pour un montant de recettes perçues de seulement 840 €. Bilan très largement déficitaire.

Le référencement internet a pourtant été amélioré mais le Conseil Municipal devra réfléchir en commission pour voir quelques actions pourraient être engagées pour développer la fréquentation de l'aire d'accueil (création boudrome, autres équipements...). Perte d'attractivité du site en raison de la fermeture de la piscine municipale.

Communauté de Communes des Collines du Perche : principales décisions

-préparation en cours des budgets et analyse des capacités financières futures

Il s'avère que le projet piscine est compromis et différé car les capacités financières ne permettent pas d'engager actuellement ce lourd investissement (peu de financements, l'Etat ne peut soutenir ce type de projet...) et en raison du très mauvais état des écoles de Choue, Cormenon et Mondoubleau, le projet de construction d'un groupe scolaire communautaire est prioritaire et bénéficierait d'un soutien financier de l'Etat. Les crédits 2023 de DETR de l'Etat ne permettent pas de financer l'ensemble des projets des communes et intercommunalités et des choix prioritaires doivent être faits.

Sur le plan financier pour la Communauté de Communes, les projets d'investissements s'élèvent à 15 millions d'Euros alors que sa capacité d'investissement est limitée à 7 millions.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Christian BONIN :

-signale le stationnement gênant d'un car de transport scolaire sur la zone de stationnement réservée aux voitures et même parfois devant l'arrêt de bus, rue Leroy. Les autres cars stationnent en dépôt au parking poids-lourds rue Montaigne. Cela va être vu et clarifié afin de savoir pourquoi ce bus stationne à cet endroit.

-demande s'il est prévu de tailler le laurier-palme qui se trouve au pied de la tour. Monsieur le Maire indique que du lierre doit également être coupé, au pied des murs, mais qu'il ne doit pas être arraché des murs.

Monsieur Claude BOULAY fait savoir que le SIVOM de Mondoubleau-Cormenon poursuit les études pour les futurs travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la rue Creuse jusqu'à la rivière la Grenne sur la Commune de Cormenon. Le 17 mars, en soirée, une réunion destinée aux riverains aura lieu afin de les informer sur les futurs travaux et les obligations de mise en conformité de leurs installations privées.

DATES A RETENIR

Commission Propositions Idées Nouvelles	Jeudi 16 Mars à 18 H 30 Convention cadre PVD valant ORT
Commission des Finances	Mardi 21 Mars à 18 H 30 CA 2022 et Projets Budgets 2023
Prochain Conseil Municipal	Lundi 3 Avril 2023 19 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Le Maire

Jean-Claude THUILLIER

Le Secrétaire de séance

Soizic POULET-MATHIS